



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 07270

Numéro SIREN : 797 905 064

Nom ou dénomination : MAWI

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2015 sous le numéro de dépôt 19237

19237



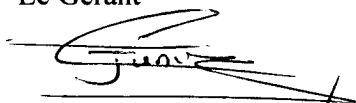
MAWI Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € Siège social : Centre commercial Grand Angle – Avenue du Président Wilson 93100 Montreuil RCS BOBIGNY 797 905 064	21 DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)
--	--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2015**

CINQUIEME DECISION

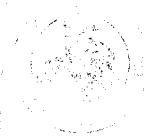
L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014, les capitaux propres qui s'élèvent à (72.057) € pour un capital de 10.000 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Extrait certifié conforme
Le Gérant


E. JUNIN

10236

SARL TACIT
S.A.S. au capital de 15 000,00 Euros
Siège social : 16 Rue de la Concorde
93160 NOISY LE GRAND
R.C.S : 518 116 738



21 AOUT 2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
CHAMBRE DE PREMIER PRESIDENT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30/06/2015
DECISION DE NON DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La gérance